



## Délibération n°2016-12-12-17

**Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 12 décembre 2016, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,**

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 9 décembre 2016,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Le Directeur Général des Services adjoint chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires, de la recherche et des partenariats entendu,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation du premier bilan social de l'UM.**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres de se prononcer.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 32

Membres n'ayant pas pris part au vote : 2

Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 3

**Le premier bilan social de l'UM est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Montpellier, le 13 décembre 2016.

Le Président de l'Université de Montpellier  
  
Philippe AUGÉ

Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2016-12-12-17-deliberation-ca-um-premier-bilan-social-um.